

	REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Meaux Canton de Meaux-Sud	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE MAREUIL-LES-MEAUX - 77 100 16 / 04-2025	Envoyé en préfecture le 22/04/2025 Reçu en préfecture le 22/04/2025 Publié le ID : 077-217702760-20250409-DEL16_25-DE
	L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Émilie SURAY, Maire.		
NOMBRE DE MEMBRES		Présents : 21 Mesdames Émilie SURAY, Marie-Christine OPILLARD, Sandrine VATELER, Émilie LAMOUR, Jocelyne TOKPAN, Valérie TARGOSZ, Jocelyne NIVOIX, Nadège VELLEINE, Stella TARAVELLA, Muriel DETABLE et Aléna BARLE Messieurs François CHARRITAT, Bruno ASCENSIO, Christophe BOISSON, Dominique LOUANDRE, Dominique MERET, Patrick BISSON, Bernard LAURENT, Christophe LOIR, Gilbert DEN BEKKER et Pascal MACHU Absent(s) excuse(s) : 02 Madame RUBAL donne pouvoir à Madame SURAY Monsieur NEROT donne pouvoir à Monsieur ASCENSIO Absent(s) : 00 A été nommé secrétaire de séance : Madame Valérie TARGOSZ	
Afférents au conseil administration	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration	
23	23	23	
Date de convocation 02/04/2025			
Date d'affichage 02/04/2025			

Rapporteur : **Christophe BOISSON**

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – PROVISIONS 2025 POUR CREANCES DOUTEUSES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles R2321-2 et R2321-3

Vu la nomenclature M57,

Considérant que la méthode retenue pour fixer le montant de la provision à constater peut-être l'application d'un taux de non recouvrement en fonction de l'ancienneté de la créance ;

Considérant que l'état des restes à recouvrer au 31 décembre 2024, transmis par le Comptable, laisse apparaître des sommes dont le recouvrement est potentiellement compromis ;

Considérant l'état détaillé des créances ci-dessous et le taux normalement applicable de dépréciation par année ;

Considérant la provision pour créances douteuses de 2024 s'élevant à 8 084.75 € ;

Exercice de prise en Charge de la créance	Créance totale	Taux de Dépréciation applicable	Créance Dépréciée
N- 1	600 €	0 %	0 €
N - 2	24 942.85 €	25 %	12 448.93 €
N – 3 et antérieur	3 820 €	100%	3 820 €
Total à provisionner exercice 2025 avant prov 2024			16 268.93 €
Total déjà provisionner 2024			8 084.75 €
Total à provisionner sur exercice 2025			8 184.18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **DÉCIDE** d'augmenter la provision pour risque pour un montant de 8 185 € par un mandat au 6817.
- **PRECISE** que la collectivité est autorisée à augmenter la provision constituée en 2024, à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire,

La Maire
Émilie SURAY

